

# COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU S.I.A.G.E.P

## Réunion du 12 décembre 2011

### Convocation du 6 décembre 2011

*Le Comité Syndical s'est réuni en deuxième session ordinaire le douze décembre deux mille onze à dix huit heures, à la Maison des Communes à Belfort.*

#### Présent(e)s :

##### Pour les communes :

BEL Jean-Marie - BOHEME Catherine - BONVALLOT Jean-Pierre – BOURDON Jean-Marc - CHIPEAUX Dominique –CLAVELIER Denis –CUENIN Jean-Pierre - FRICK Daniel – GAIDOT Michel - GASPARI Dominique - GEHANT Pascal – GIRODS Alain – GIROL Henri - GRESET Agnès - GROSJEAN Denis - GUY Patrick –HARZALLAH Jean-Pierre - HENRY Patrice – HERMANN Jean-Marie - ICHTERS Alain – JACOB Jean-Claude –JAGER Michael - JEAND'HEUR Michel - JEANGERARD Denis – LANE Jean-Michel - LEMARQUIS Claude – MANSUY Anne - MAUFREY Jacques – PARROT Eric - POUDEROUX Christine – REINICHE Hubert –REMY Bernard - RIBREAU Christian - SCHROEDER Bernard – SCHROLL Michel - SERRE Bernard –TORCHE Anne-Marie - VIVOT Sébastien – WIDMER Paul

#### **39 présents pour les communes**

##### Pour les établissements publics

GREBAUT Jean-Marc

#### **1 présent pour les établissements publics**

#### Absent(e)s excusé(e)s :

BISSON Yves - BRUCKERT Claude - CHEVALIER Bertrand – CHRIST Cyrille - CODDET Christian –DAVET Corinne - DONTENVILLE Gérard - FAIVRE Michèle-Alice –FLEURY Alain - GIRARD Claude - GOUTAS Azeddine - GRISEY Hervé - JABER Samia – LAMBOLEY René –MICLO Guy - MOUGENOT Albert - MOREL-GRUNBLATT Anny – PETITJEAN Emmanuel – PRUD'HOMME Dominique - REBER Gilbert - ROY Michel - SCHWARTZ Maurice –VACELET Marie-Antoinette

#### Assistaient :

*RHODES Dimitri – HOSATTE JURDZINSKI Francine – DEMESY Virginie*

### **1) Bilan du contrôle mandaté par le SIAGEP auprès de l'AEC pour vérifier la bonne application des cahiers des charges ERDF et GRDF**

Le SIAGEP a lancé un marché à procédure adaptée pour la mission de contrôle des concessionnaires ERDF et GRDF

Le marché avait pour objet de confier à un prestataire spécialisé l'analyse et le contrôle des délégations de services publics d'électricité et de gaz. Cette prestation était répartie en deux lots :

**Lot n°1 : mission de contrôle de la distribution publique d'électricité**

**Mission n°1 : suivi patrimoniale de la concession**

## **Lot n° 2 : mission de contrôle de la distribution publique de gaz**

**Mission n°1** : élaboration et suivi du tableau de bord, élaboration de fiches communales

**Mission n°2** : suivi patrimoniale de la concession

L'Association Expertise et Concession (AEC) a été chargée de cette enquête. Une présentation en est faite aux membres du Comité.

### **2) Décision modificative n°3 du budget primitif 2011**

Monsieur le Président présente à l'assemblée une décision modificative n°3 du budget primitif 2011 qui se présente selon les indications du document ci-annexé (annexe 1)

La décision modificative ainsi présentée qui a pour but principal de répondre à des demandes de régularisation de notre comptable est adoptée à l'unanimité.

### **3) Budget primitif 2012**

Monsieur Gaidot, présente le budget primitif 2012 à l'assemblée.

Le budget se décompose, pour le service électricité, le service informatique et le service SIG, selon les indications du document ci-annexé (annexe 1).

Le budget primitif 2012 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.

### **4) Taxe sur la consommation finale d'électricité**

Monsieur Gaidot précise que la FNCCR a présenté un dispositif pour la loi de finances 2012 visant à ce que les communes de moins de 2 000 habitants puissent percevoir la taxe sur la consommation finale d'électricité en 2012 en l'absence de délibération du syndicat intercommunal.

Monsieur Gaidot rappelle que le SIAGEP, lors de sa réunion du 17 juin dernier avait décidé d'instaurer la TCFE au taux de 0 à compter de 2012.

A ce jour, le dispositif légal permettant aux communes de moins de 2 000 habitants de percevoir la TCFE n'a toujours pas fait l'objet d'un texte de loi et n'est donc pas applicable.

Le Président propose donc à l'assemblée de retirer la délibération du 17 juin 2011 instaurant un taux à 0 de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Cette décision s'applique uniquement sur l'année 2012 et devrait ainsi permettre aux communes de moins de 2000 habitants ayant voté l'instauration de la TCFE de percevoir la taxe en cas de modification des textes de loi.

Le rapport est adopté à l'unanimité

Le Président,

Michel GAIDOT